

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2016

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjointes,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIE, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. GAZZIERO,
Mme PEDEBIBEN par Mme ZAÏRI-AMARAL.

Secrétaire de séance : Mme BANOS.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 septembre 2016.

AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion du 27/09/2016 concernant l'étude de l'aménagement de la traversée d'agglomération :

- Représentants du Département : Mme DUMONT et Mme SEGUIER
- Représentants du CRD (Centre Routier Départemental de Langon) : M. DUCOS, M. SOULÉ et M. VERARDO
- le CRD propose d'envoyer une liste de cabinets d'études que la Mairie pourra consulter
- Mme SEGUIER nous mettra en relation avec le Service ADT (Appui au Développement Territorial) du Département qui pourra nous aider à la rédaction du Cahier des Charges pour la consultation des cabinets d'études
- un nouveau comptage des véhicules sera réalisé prochainement par le CRD
- Subventions :
 - réfection RD (bordures et caniveaux, assainissement pluvial...)
30% sur une dépense HT plafonnée à 100.000€ (selon le coefficient CDS...)
une fois par an, un dossier peut être présenté en 2017 et un en 2018
 - aménagement sécurité (plateaux, ralentisseurs, écluses ou stationnement...)
40% sur une dépense HT plafonnée à 20.000€
deux fois par an (possibilité 2 dossiers en 2017 et 2 en 2018)
 - aménagement carrefour
40% sur une dépense HT plafonnée à 22.500€

Une autre subvention existe pour la « Traversée d'Agglomération » mais pour bénéficier de ce régime, il faut être situé en « zone accidentogène » !

Le CRD propose toutefois de présenter un dossier de « pré-diagnostic » pour essayer d'obtenir cette subvention, en faisant valoir :

- trafic important
- augmentation importante de la population
- augmentation importante des effectifs de l'école
- manque de sécurité dans le Bourg
- nombreuses activités des Associations (accès Salle des Fêtes)

Cette subvention est de 40% sur une dépense HT plafonnée à 500.000€ (trottoirs, signalétique, éclairage, plantations...).

La subvention est accordée en une seule fois, sur présentation d'un dossier complet mais dont la réalisation des travaux peut être effectuée en plusieurs tranches.

L'étude est subventionnée à 50% sur une dépense HT plafonnée à 30.000€

Il faut également envisager une réflexion sur l'aménagement de la Place de la Mairie/École.

Une piste cyclable est subventionnable en traversée d'agglomération à hauteur de 40% sur une dépense HT de 20.000€.

Le CRD demande à la Mairie de transmettre :

- liste des accidents matériels et corporels intervenus sur la RD10 (à voir avec les Gendarmes et les Pompiers)
- évolution de la population de Saint-Maixant sur les 15 dernières années
- évolution des effectifs de l'école depuis 10 ans
- extrait du PLU avec implantation des futures constructions (Lot du Grand Chemin et derrière la Boulangerie...)

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer avant le 30/06.

À priori, l'année 2017 serait consacrée à l'étude et les travaux ne commenceraient qu'en 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Mairie va solliciter le Département afin d'obtenir une analyse financière du Budget Communal.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017 et le remplacement d'un agent, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de septembre :

- Mme DUPA Isabelle = 26H30
- M. DUCOS Mickaël = 12H30

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MME REGLAIN :

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler la convention de mise à disposition de Madame Agnès REGLAIN auprès de la Commune de Gironde-sur-Dropt, à compter du 05 octobre 2016. Accord du Conseil.

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT RÉALISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS (CDC) DANS LE CADRE DU PLAN SIGNALÉTIQUE :

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signalétique Entre deux Mers du 29 octobre 2007,

Vu la convention cadre pour la réalisation d'un plan signalétique du 3 septembre 2013 et par laquelle la CDC, maître d'ouvrage principal pour son territoire, s'engage à passer commande, réceptionner les travaux et à régler la fourniture et l'installation de l'équipement signalétique à l'entreprise Signaux Girod Chelle, en lieu et place des communes et prestataires privés,

Vu la délibération 2013-075 du 12 décembre 2013 décidant de la participation des communes au financement des équipements suivants : SIL des lieux dits, SIL des bâtiments, infrastructures et services publics (hors patrimoine de la CDC),

Les participations des communes au financement de l'équipement signalétique seront réparties comme il suit :

Communes	Coût Mairies
CAUDROT	1 374,56 €
PIAN-SUR-GARONNE	838,10 €
SAINT-ANDRE-DU-BOIS	3 288,07 €
SAINTE-FOY-LA-LONGUE	392,00 €
SAINT-GERMAIN-DE-GRAVES	1 939,57 €
SAINT-LAURENT-DU-BOIS	- €
SAINT-LAURENT-DU-PLAN	527,86 €
SAINT-MACAIRE	2 376,00 €
SAINT-MAIXANT	1 055,64 €
SAINT-MARTIAL	588,00 €
SAINT-MARTIN-DE-SESCAS	1 410,91 €
SAINT-PIERRE-D'AURILLAC	2 514,43 €
SEMENS	1 096,93 €
VERDELAIS	590,13 €
TOTAL HT	17 992,20 €

Le Conseil Municipal,

- **Décide** d'accorder un montant de participation au financement de l'équipement signalétique de 1.055,64 euros, conformément au tableau ci-dessus.
- **Précise** que les crédits correspondant à cette participation seront imputés à l'article 65548 du budget de la Commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document pour faire valoir ce que de droit.

REPRÉSENTATIVITÉ AU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'extension du périmètre de la CDC du Sud Gironde à 8 Communes des Coteaux Macariens induit une évolution de la composition du Conseil Communautaire.

Au 1^{er} janvier 2017, Saint-Maixant aura 2 Conseillers Communautaires, soit une perte de trois sièges.

Selon l'Article L5211-6-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) : « si le nombre de sièges attribués à la Commune est inférieur au nombre de Conseillers Communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil Municipal parmi les Conseillers Communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. »

Une délibération devra donc être prise avant le 01/01/2017 afin de désigner les deux Conseillers Communautaires qui siégeront à la CDC du Sud Gironde : liste(s) à établir parmi les Conseillers Communautaires actuels, pas de règle de parité à respecter, possibilité de

présenter des listes incomplètes, le nombre maximum de noms figurant sur la liste doit être égal au nombre de Conseillers Communautaires 2017 de la Commune (soit 2).

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil que d'ici la fin de l'année 2016, il reste un travail important à faire à la CDC des Coteaux Macariens concernant le partage des biens : les gros matériels et les bâtiments.

RÉUNION EN SOUS-PRÉFECTURE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été invité à assister à une réunion qui se tiendra en Sous-Préfecture de Langon le Vendredi 07 Octobre 2016, concernant la prévention de la radicalisation. M. BALANS, 1^{er} Adjoint, assistera également à cette réunion.

FUSION DES SYNDICATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

M. BALANS donne le compte rendu de la réunion du 26/09/2016 :

- l'ensemble des Communes et Syndicats seraient d'accord pour fusionner en un grand syndicat
- une délibération de principe sera à prendre dans chaque Commune concernée pour la création de ce grand syndicat
- il serait important de prendre en compte l'écoulement des eaux pluviales
- il est rappelé que la compétence eau/assainissement sera à la charge des Communautés de Communes au 01/01/2020

SUBVENTION ÉCOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame MÉROT, Directrice, a commandé le spectacle de Noël pour les enfants de l'école. Il propose au Conseil de participer financièrement à cette représentation en versant une subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école d'un montant de 800,00 euros. Accord du Conseil.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne la situation des impayés du restaurant scolaire :

- montant total dû au 04/10/2016 = 1.968,13€
- certaines dettes seront prises en charge par le Département
- il reste donc à ce jour 1000,00€ d'impayés

ÉCOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des remerciements de la part de Madame MEROT, Directrice de l'École, pour les services rendus dans l'école par l'ensemble du personnel communal.

REMERCIEMENTS SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des lettres de remerciements reçues en Mairie, concernant le versement des subventions 2016 aux associations :

- FNACA
- CECAO, Club Canin

SÉCURISATION DES ÉCOLES :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la circulaire préfectorale du 26/09/2016 concernant la sécurisation des établissements scolaires, notamment en matière de vigilance attentats. Il

serait nécessaire d'installer une alarme spéciale, différente de l'alarme incendie, dans chaque bâtiment scolaire, soit 4 sites pour Saint-Maixant. Il existe un « Guide de bonnes pratiques » destiné aux chefs d'établissements. La Directrice de l'école a d'ailleurs prévu d'organiser un « exercice intrusion » le mardi 11 octobre 2016.

S.I.S.S. :

Mme BANOS donne le compte rendu de la réunion du 15/09/2016 :

Bilan de la rentrée scolaire :

- inscriptions au transport scolaire pendant les permanences des mois de juillet et août et plus de 100 le jour de la rentrée : une sensibilisation sera faite auprès des Familles afin de mieux anticiper le nombre d'inscrits
- un « arrêt tampon » a été mis en place sur Saint-Pierre d'Aurillac
- gilet de sécurité : un courrier sera envoyé aux Familles afin de sensibiliser les élèves à l'importance du port de ce gilet entre le domicile et l'arrêt de bus
- le Président a confirmé la possibilité, à titre exceptionnel, de transporter un élève sur un circuit où il n'est pas inscrit

QUESTIONS DIVERSES :

M. BERNADET informe le Conseil sur les points suivants :

- Suite à la question posée lors du dernier Conseil, concernant la défense incendie dans le quartier de La Dote, le Responsable du Centre de Secours de Saint-Macaire lui a expliqué que les pompiers se déplacent avec deux camions-citernes de 6.000 litres et qu'un autre véhicule « gros porteur » de 12.000 litre est toujours prêt à Langon.
 - La question posée, concernant un passage piéton pour la traversée de la Route Départementale pour les collégiens habitant au Hameau des Vergers, a été soumise au Centre Routier Départemental de Langon (CRD). M. SOULÉ se charge d'étudier cette demande.
 - Deux nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) vont être installés sur Saint-Maixant d'ici fin octobre : au Lotissement Les Vignes et au Chemin de la Gravière.
- D'autre part, Mme GUERINEAU de l'USSGETOM viendra en Mairie le 06/10/2016 pour présenter leur nouveau service : il sera proposé prochainement une distribution de 3 sacs de couleur différente à chaque foyer de la Commune pour le tri sélectif.
- Rappel : réunion publique le Vendredi 07 Octobre 2016, à 18H30, dans la Salle des Fêtes, suite à la pétition des Riverains du Quartier de l'Église, de la Rue Dussillon et de la Rue du Port concernant la vitesse excessive dans ces quartiers.
- Ce sujet a été proposé aux étudiants de l'IUT de Bordeaux. Leur rapport comprendra notamment la réglementation en matière de sécurité des routes.

Mme LE LAGADEC informe le Conseil que la randonnée pédestre organisée le 03/10 dans le cadre de l'Opération « Octobre Rose » a été une réussite :

- une centaine de participants
- bonne ambiance
- montant des dons = 370€

La boîte à dons restera à disposition au secrétariat de la Mairie durant tout le mois d'octobre.

Un article paraîtra dans les journaux Sud-Ouest et Le Républicain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

